

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER  
DIRECTION ACHATS

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°T/0041/PDV

Le **23/04/2014** à **9H** Il sera procédé, dans les bureaux du Centre de Formation Ferroviaire de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour

**Le projet de construction de la nouvelle gare d'Oujda :**

**Tranche Ferme : Construction d'un Bâtiment Voyageurs, d'un Parvis Horloge, des Quais et un Parking**

**Tranche Conditionnelle : Construction d'un restaurant au niveau de la nouvelle gare d'Oujda**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau COD sis : 8 bis,rue Abderrahmane EL GHAFIKI,AGDAL RABAT

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public et à partir de l'adresse électronique suivante

[WWW.ONCF.MA](http://WWW.ONCF.MA)

Le prix d'acquisition des plans et/ou des documents techniques est de **Trois Cents Dirhams 300 dhs.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Deux Millions Quatre Cent Mille Dirhams 2.400.000,00**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**-La tranche Ferme : 135.234.715.2 DHS TTC.**

**-La tranche Conditionnelle : 3.623.354,00 DHS TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Achats ONCF (RG.0003/PMC- version 02).

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau bureau COD sis : 8 bis,rue Abderrahmane EL GHAFIKI,AGDAL RABAT
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de Mr Le Chef de Département Développement Projets Valorisation avant le **22/04/2014** . A **12h.00** (Heure limite pour le dépôt des échantillons ou autres) .

Il est prévu une visite des lieux le **01/04/2014** à **09 heure 30** .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que le règlement de consultation exige la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification ;

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont présentés dans le tableau suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
5	1	5.5-5.6-5.13 et 5-17
7	1	7.4-7.5-7.9 et 7.10
13	1	13.1 et 13.3

Toutefois les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des Certificats délivrés par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

NB : Ces documents doivent être des originaux ou des copies conformes.